

Elis SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°26

Elis

Société anonyme

RCS Nanterre 499 668 440

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°26

A l'assemblée générale de la société Elis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des dirigeants mandataires sociaux éligibles au sens de l'article L. 225-107-1-II alinéa 1 du code de commerce et des salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2,5 % du capital de votre société tel que constaté au jour de la décision du directoire.

Votre directoire vous précise que les attributions effectuées au profit des dirigeants mandataires sociaux éligibles de votre société :

- ne devront pas représenter un pourcentage supérieur à 0,6% du capital social de votre société tel que constaté à la date de décision d'attribution par le directoire, lequel s'imputera sur le plafond de 2,5% susmentionné ;
- devront être conditionnée à l'atteinte de condition(s) de performance déterminée(s) par le conseil de surveillance lors de la décision d'attribution, lesquelles seront évaluées sur plusieurs années.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

Fait à Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2026

Forvis Mazars SA

Signed by:

C530371C8DBE4DA...
Francisco Sanchez
Associé

PricewaterhouseCoopers

Digitally signed by

Signé par : BARDADI BENZEGHADI
Heure de signature : 13 avril 2026 | 10:46 CEST
 O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483
C: FR
Emetteur : CertEurope eID User
7E2FD917467F40D8B434D50083DE3934
Bardadi Benzeghadi
Associé